

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 9 février 2024 à 20h00 selon convocation en date du 5 février 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIERE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
Mme BRAULT (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VERNIENGEAL

Délibération N°2024-003 : Choix de la version des travaux à mettre en œuvre à l'école

Monsieur le Maire Présente à l'Assemblée les 3 versions proposées par l'architecte concernant les travaux de rénovation de la cantine scolaire :

Version 1 : extension de la salle de restaurant pour un budget global de 455 352.20 € HT soit 543 731.08 € TTC subventionné par de la DETR et le contrat de solidarité communal du département avec un reste à charge pour la commune de 237 408.40 € HT soit 284 890.08 € TTC.
Version 2 : Construction d'une cuisine neuve pour un budget global de 509 520.44 € HT soit 608 417.41 € TTC subventionné par de la DETR et le contrat de solidarité communal du département avec un reste à charge pour la commune de 292 095.85 € HT soit 350 515.02 € TTC.
Version 3 : Mise en conformité de l'existant pour un budget global de 218 217.24 € HT soit 260 545.25 € subventionné par de la DETR et le contrat de solidarité communal du département avec un reste à charge pour la commune de 68 387.72 € HT soit 82 065.26 € TTC.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de la version à mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Décident de mettre en œuvre la version N°3 des travaux de rénovation de la cantine scolaire soit la mise en conformité de l'existant pour un budget global de 218 217.24 € HT soit 260 545.25 € subventionné par de la DETR et le contrat de solidarité communal du département avec un reste à charge pour la commune de 68 387.72 € HT soit 82 065.26 € TTC.
- Chargent Monsieur le Maire de signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	9
Contre	4
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 9 février 2024.
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 019-211911300-20240209-DCM2024003-DE

